



Règlement de l'école de cirque Cirque-en-Ciel et bulletin d'inscription

- 1. Age :** l'école accepte l'inscription d'élève dès l'âge de l'école enfantine, à savoir 4 ans.
- 2. Inscription :** l'inscription s'effectue au moyen du bulletin ci-après, par écrit. Elle doit être signée par les parents. **Une nouvelle inscription est nécessaire pour chaque année scolaire** Elles sont prises en considération selon leur ordre d'arrivée et les disponibilités. Jusqu'à fin juin, la priorité est donnée aux élèves fréquentant déjà l'école. **Passé ce délai, nous ne pouvons plus assurer la place et l'inscription est alors considérée comme nouvelle.**
- 3. Durée :** l'engagement est annuel. Une démission, pour raison majeure, n'est possible qu'à la fin du 1^{er} semestre. Elle doit être écrite et parvenir avant fin décembre. Les spectacles sont préparés selon le nombre d'inscrits. Les démissions tardives remettent tout en cause et ne peuvent plus être acceptées.
- 4. Périodes des cours :** l'organisation des cours se base sur le calendrier scolaire du canton de Fribourg. Les congés et vacances sont identiques.
- 5. Absences :** les absences ne sont ni remplacées, ni remboursées. Par souci de sécurité, et pour éviter la propagation en cas de rhume, toux et grippe, l'enfant reste à la maison jusqu'à son rétablissement. Il convient d'annoncer une absence en appelant l'animateur de cours (tél. disponible sur le programme des cours) ou en laissant un message (sms).
- 6. Finances d'écolages :** les finances d'écolages sont indiquées sur le prospectus des cours. **Le paiement s'effectue à 30 jours**, semestriellement, au moyen des bulletins de versement reçus lors des cours, **en mentionnant le nom et prénom de l'enfant ainsi que le nom du cours** (ex: Martin l'Exemple, Jeudi A). La cotisation à l'association Cirque-en-Ciel est obligatoire. Son montant de CHF 30.- (par membre ou par famille) est ajouté au prix du cours lors du 1^{er} semestre. **Afin de limiter les coûts de gestion du compte, l'association encourage vivement les paiements par voie électronique.**
- 7. Tenue :** les participants apporteront une tenue de sport appropriée ainsi que des ballerines (pas de chaussures à semelles rigides, ni pieds nus).
- 8. Hygiène :** il n'est pas permis de manger et boire dans l'enceinte du chapiteau, ni dans l'atelier. Les élèves doivent avoir les mains propres, les cheveux longs seront attachés.
- 9. Discipline :** les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et ont un comportement exemplaire (politesse, discipline, propreté). L'école se réserve le droit de suspendre des cours, l'élève dont le comportement serait perturbateur. En cas de récidive, la suspension peut devenir définitive, sans aucune ristourne possible.
- 10. Assurance :** Cirque-en-Ciel décline toute responsabilité en cas d'accident. Les participants doivent bénéficier d'une assurance accident et responsabilité civile.
- 11. Matériel :** les élèves sont tenus de respecter l'ensemble du matériel mis à leur disposition et d'en assurer la propreté (engins divers, vestiaires, toilettes, etc). Ils seront tenus responsables des éventuels dégâts causés.
- 12. Parents :** il est recommandé aux parents qui assistent au cours de leur enfant, de se tenir à l'entrée et d'être particulièrement discrets. Ceci afin de ne pas déranger ni déconcentrer les élèves et éviter tout risque d'accident.
- 13. Objets trouvés, volés :** les habits et autres objets trouvés après les cours sont gardés jusqu'aux prochaines vacances (automne, Noël, Carnaval, Pâques). Passé ce délai, ils seront remis à la Croix-Rouge. Les objets oubliés durant les spectacles de fin d'année sont gardés jusqu'à la rentrée, soit fin septembre. De plus, l'école décline toute responsabilité en cas de vol dans le cadre des activités proposées.



14. **Spectacles de fin d'année** : les parents veilleront à respecter les instructions reçues quand à l'organisation (horaires, délais) des spectacles et des réservations.

LES SPECTACLES COMMENCENT A L'HEURE. PAR RESPECT POUR NOS JEUNES ARTISTES, IL N'EST PLUS POSSIBLE D'ENTRER SOUS LE CHAPITEAU LORSQUE LA REPRESENTATION A COMMENCE. IL FAUDRA ATTENDRE L'ENTRACTE. SOYEZ DONC ATTENTIFS D'ETRE A L'HEURE AFIN D'EVITER TOUS DESAGREMENTS.

La consommation d'alcool, cigarettes ou autres substances illicites sont absolument interdites durant les spectacles, ainsi que lors des entraînements ou autres manifestations. Après les spectacles, les enfants, **de tous âges**, sont remis sous la responsabilité des parents. **Ils ne peuvent pas rester seuls dans l'enceinte de la manifestation et ne sont en aucun cas sous la responsabilité de l'école.**

15. **Tournée** : lorsque la tournée est en déplacement, les jeunes sont sous la responsabilité des accompagnants et doivent respecter les règles imposées. **Les interdictions sont les mêmes que celles des spectacles de fin d'année**, à savoir, alcool, fumée et autres sont strictement interdits. Les effets produits peuvent provoquer de graves accidents. En cas de non-respect des points 14 et 15 par un élève, l'école est libérée de sa responsabilité et de ce fait, rejette l'entier de la responsabilité sur la personne irrespectueuse.

Le comité



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

Cirque-en-Ciel
p.a Carole Pichonnaz
Rue des Mésanges 6
1661 Le Pâquier



EN MAJUSCULES SVP

COURS (en gras sur programme) :

NOM ET PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

SŒUR ET/OU FRÈRE INSCRIT :

RUE ET N°; N°POSTAL, LIEU :

N°TEL FIXE : **N°MOBILE** :

EMAIL (pour les enfants, veuillez indiquer l'adresse des parents) :
.....

Nous avons pris connaissance du règlement et en acceptons les conditions.

Lieu et date, **Signature des parents** :